



Siege social inexistant mais contrat signer après est ce legale ?

Par **daenerys**, le **11/04/2016** à **12:07**

Bonjour,

Depuis octobre 2015 le siège sociale de l'entreprise qui m'emploi depuis décembre 2015 est fermer.

Sur le répertoire insee je me suis aperçut que les siège avait été déplacé mais l'ancienne adresse est toujours présente sur mon contrat, est ce normale ? est ce légale ?

Hospitalise depuis une semaine, mon employeur ne ma prit aucunes mutuelles, je peut lui demander de solder les factures ?

Enfin, sur mes bulletins de salaires, en haut figure urssaf en cour, cela veut il dire que je ne suis pas déclaré ? cette mention apparaît sur tout mes bulletins.